



Commission des sports

3311 - Aide au sport de haut niveau

Aide aux clubs engagés en championnat de France (résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2012/270

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide au championnat de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15264 | 65-6574-32 | 675 000,00 € | 584 992,59 € | 38 285,98 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 38.285,98 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL